N°DEC24_069

Ville de Montigny Lès Cormeilles

SOUS-PREFECTURE D'ARGENTEUIL
22 MAI 2024
ARRIVEE

DECISION

Prise en vertu de la délégation du Conseil Municipal

DEC24_069 - Contrat avec HAPPY GUILY pour une prestation de sculpture sur ballons dans le cadre des festivités de l'été

Le Maire de la Ville de Montigny-lès-Cormeilles,

Agissant en vertu de la délibération n°24.018 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoirs,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat proposé,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire concernant l'organisation d'une animation à destination des jeunes enfants de la ville dans le cadre des festivités de l'été, pour une prestation de sculpteur sur ballons, organisées par le pôle petite enfance le 26 juin 2024,

DÉCIDE de signer le dit contrat avec HAPPY GUILY, SIRET n° 524827672, sis 11 rue Tronchet 75008 PARIS représenté par Soumya CHEBAH, chef d'entreprise,

PRÉCISE que la dépense d'un montant de 279,58 € TTC sera imputée au gestionnaire CREC, sous fonction 4221, article 604 2 du budget communal.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles,
le 13 mai 2024

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente décision pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :
-la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
-la date de sa publication sur le site internet de la Commune
-ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

VILLE DE MONTIGNY-LES-CORMEILLES - 95370 -

Jean-Noël CARPENTIER,
Maire

Mis en ligne sur le site de la ville le : 21/05/2024